



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale de l'Industrie de la
Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine

Division Environnement Industriel et Sous-Sol

Référence : PG/MG/EISS/09DP-4616

Fiche de suivi : 548-520009-2A-1

Affaire suivie par : Patrice GUINAUDEAU

patrice.guinaudeau@industrie.gouv.fr

Tél. 05 56 00 04 51 – Fax : 05 56 00 05 31

INSTALLATIONS CLASSES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Réhabilitation de l'ancien site Larroudé
99, rue Delbos 33000 BORDEAUX

PROCES VERBAL DE RECOLEMENT

CONTEXTE :

Le 11 mars 2009 la SARL Etablissements LARROUDÉ déclare cesser toute activité de son établissement sis 99, rue Delbos 33000 Bordeaux, parcelle n°32 de la section SD du cadastre.

Un diagnostic des sols réalisé dans le cadre du mémoire de cessation d'activité remis le 11 mars 2009 met en évidence une pollution par des hydrocarbures, localisée sur deux zones du site, aux alentours de la cuve de stockage de carburant et au sud du hangar de la presse B. Cette pollution est attribuable aux activités de la SARL Etablissements LARROUDE.

Ce diagnostic montre également que la zone a été remblayée par le passé et que la présence de métaux, de façon hétérogène, a donc une origine historique.

Nous retiendrons les plages les plus importantes des concentrations mesurées sur le site entre 70 cm et 200 cm de profondeur : Arsenic (de 27 à 89 mg/kg), Cadmium (de 1,8 à 3,5 mg/kg), Cuivre (de 27 à 311 mg/kg), Nickel (de 68 à 107 mg/kg), Plomb (de 108 à 416 mg/kg), Zinc (de 108 à 897 mg/kg), et Mercure (0,1 à 3 mg/kg).

L'analyse des eaux souterraines montre en revanche que, hormis un léger marquage en Nickel sur l'un des piézomètres, il n'y a pas d'impact sur la nappe.

Par arrêté préfectoral n° 14208/1 du 03 août 2009, la SARL Etablissements LARROUDÉ est tenue d'assurer la remise en état et la dépollution de la parcelle n° 32 de la Section SD du cadastre de BORDEAUX, propriété de la S.C.I. Delbos et d'une superficie de 12 492 m².

Cet arrêté définit le seul usage industriel des terrains et prescrit l'enregistrement de la mémoire et les modalités de changement d'affectation.

Le rapport d'exécution des travaux, daté du 1^{er} octobre 2009 est remis à l'Inspecteur des Installations Classées le 15 octobre 2009.

Nous, Patrice GUINAUDEAU, dûment commissionné et assermenté, nous sommes rendus sur les lieux le 05 novembre 2009 :

AVONS RENCONTRE :

Mme Dolorès METAYER comptable, collaboratrice de M. LARROUDE gérant de la SARL Etablissements LARROUDÉ.

AVONS PRIS CONNAISSANCE :

- du courrier CUB du 14 février 2008 relatif à l'aliénation de l'immeuble et du droit de préemption,
- du courrier CUB du 23 décembre 2008 prenant acte que la société DOMOFRANCE est l'acquéreur du bien et renonçant à faire usage du droit de préemption,
- des courriers des 24 et 28 avril 2008 adressés respectivement à la CUB et au Maire de Bordeaux portant information, au titre de l'article R512-75 du Code de l'environnement, de l'arrêt des activités du site sis 99 rue Delbos et proposant le maintien de l'usage industriel du site,
- de l'acte notarié du 15 janvier 2009 actant la vente de l'immeuble par la SCI DELBOS à la société DOMOFRANCE,
- du rapport AMDE 03.110.A.R.03.1 du 1^{er} octobre 2009 relatif aux travaux d'excavation – contrôle de fond de fouille et gestion des terres polluées,
- du courrier AMDE du 06 novembre 2009 portant justification des remblais sains utilisés pour combler les excavations des 2 zones dépolluées.

CONSTATONS CE QUI SUIT :

Sur les travaux :

- le site est entièrement clos, le portail d'entrée est cadénassé,
- le site est débarrassé de tout matériel, déchets, etc. ne subsistent que les bâtiments constitués d'un atelier, des bureaux et de deux hangars,
- les deux excavations sont remblayées au niveau du sol naturel,
- 103 tonnes de matériaux pollués ont été évacuées vers le centre de traitement biologique SEDA 49 Champteussé sur Baconne.

Sur les restrictions d'usage :

- l'usage industriel du site est maintenu et est opposable à la SARL Etablissements LARROUDÉ,
- l'interdiction d'usage autre que industriel n'a pas fait l'objet d'une inscription au registre des hypothèques,
- cette inscription devient obsolète au regard de l'acte notarié du 15 janvier 2009 susvisé et de l'usage résidentiel auquel la société DOMOFRANCE destine le site,

CONCLUONS QUE :

- les travaux de dépollution du site de la SARL Etablissements LARROUDÉ 99, rue Delbos 33000 Bordeaux, ont été exécutés conformément aux dispositions de l'arrêté préfectoral n° 14208/1 du 03 août 2009,
- compte tenu de la pollution historique par les métaux sur ce site, le changement d'usage par la société DOMOFRANCE devra faire l'objet d'un diagnostic approfondi et de l'élaboration d'un plan de gestion dans les conditions d'information de l'article 4 de l'arrêté susvisé,
- vu l'usage sensible futur du site, tous usages de la nappe devront être interdit.

Proposons à M. le Préfet de prendre acte des travaux de dépollution du site de la SARL Etablissements LARROUDÉ sis 99, rue Delbos 33000 Bordeaux et de porter à la connaissance du Maire de Bordeaux, de la CUB et de la société DOMOFRANCE, les contraintes liées aux restrictions d'usages susvisées.

Fait à Bordeaux, le 24 novembre 2009
L'Inspecteur des Installations Classées,


Patrice GUINAUDEAU

PJ..... 0
Copie..... M. le Préfet de la Gironde, GS33, DEISS
Classement DEISS..... Sites pollués



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Direction Régionale de l'Industrie de la
Recherche et de l'Environnement d'Aquitaine

Division Environnement Industriel et Sous-Sol

Référence : MG/MG/EISS/09DP-4616
Fiche de suivi : 548-520009-2A-1

Affaire suivie par : Patrice GUINAUDEAU
patrice.guinaudeau@industrie.gouv.fr
Tél. 05 56 00 04 51 – Fax : 05 56 00 05 31

Objet : **Réhabilitation du site 99, rue Delbos
33000 BORDEAUX**

Bordeaux, le 3 DEC. 2009

SARL Etablissements LARROUDÉ

8 bis, rue Gustave Eiffel

33290 BLANQUEFORT

A l'attention de M. Jean-Roger LARROUDÉ

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint le procès verbal de récolement des travaux de réhabilitation du site visé en objet que j'ai dressé à la suite de ma visite du 05 novembre 2009.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

L'Inspecteur des Installations Classées,


Patrice GUINAUDEAU

P. J. : PV de récolement
Copies : M. le Préfet de la Gironde
DRIRE GS 33
DRIRE P. GUINAUDEAU
Classement : Sites et sols pollués

Présent
pour
l'avenir

42, rue du Général de Larminat
Boîte Postale 55
33035 Bordeaux Cedex

Tél. : 05 56 00 04 00 – Fax 05 56 00 04 98
www.aquitaine.drire.gouv.fr



FRANCE

Ressources, territoires, habitats et logement
Énergie et climat Développement durable
Prévention des risques Infrastructures, transports et mer